et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_11A-DE

CM-18-11-2025/11

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice :	*28*
Nombre de présents :	*18*
Nombre de votants :	*20*
Date de Convocation :	*10/11/2025*

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le Dix-Huit Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président,*
Mesdames *Sophie LEMEZ, Pascale BUREAU, Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Agnès TREGOUET, Christine CHEHU, Isabelle BRITTON, Emilie CORBIER, Nadine ROBERT, Claire AUFFRET, Michelle TANGUY*

Messieurs *Christian GOBERT, David SIMONNET, Thierry PINARD, Guillaume MARLIERE, Julien HAILLIEZ, Fabrice SORIEUL, Pascal DESBOIS*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Didier MABIRE donnant procuration à **Madame** Sophie LEMEZ
Madame Monique JEAN donnant procuration à **Madame** Claire LACAMPAGNE-CROCHET

Mesdames *Céline DEMARQUAY, Marie AUBRY, Céline CONSTANT*

Messieurs *Jean-Jacques CHEVALIER, Baptiste BESNIER, Eric GODARD, Jean-Paul BOITEUX, Jérémy PEREIRA*

Secrétaire de Séance *: Madame Sophie LEMEZ*

Objet : DELIMITATION D'UN PERIMETRE DE PRESENCE D'UN RISQUE DE MERULE

Monsieur David SIMONNET informe que la commune de Conches-en-Ouche a été destinataire de déclarations faisant état de la présence de mérules ou d'autres champignons lignivores dans deux immeubles, situés respectivement au 9 Place Carnot et au 37 Rue François Décorchemont.

Ces déclarations ont été transmises aux services de la DDTM qui proposent l'établissement de périmètres de présence du risque de mérules. La mise en place de ces projets de périmètre est soumise à l'approbation du Conseil Municipal afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral départemental applicable actuellement, en application de l'article L131-3-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_11A-DE

Certains immeubles étant contigus à d'autres, les périmètres proposés par les services de la DDTM ont été établis à l'ilot d'habitation, afin de prendre en considération tout risque de propagation entre constructions mitoyennes.

Il est précisé qu'en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, situé dans une zone délimitée, une information sur la présence d'un risque de mérule doit être produite dans le dossier de diagnostic technique conformément aux modalités définies à l'article L271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Vu La Loi n° 2014-366 du 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové qui a inséré dans le Code de la Construction et de l'Habitation de nouvelles dispositions en matière de prévention et de lutte contre la mérule.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L126-5, L271-4 et L131-3.

Considérant les déclarations de présence de mérules ou de champignons déposées en Mairie concernant deux immeubles, l'un situé 9 Place Carnot, l'autre situé 37 Rue François Décorchemont.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuvent** la mise en place de deux périmètres de présence d'un risque de mérules selon la délimitation définie aux plans joints en annexe.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Christian GOBERT ou Sophie LEMEZ, Adjoints au Maire, à procéder à toutes les formalités requises et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Vingt et Un Novembre Deux Mil Vingt-Cinq

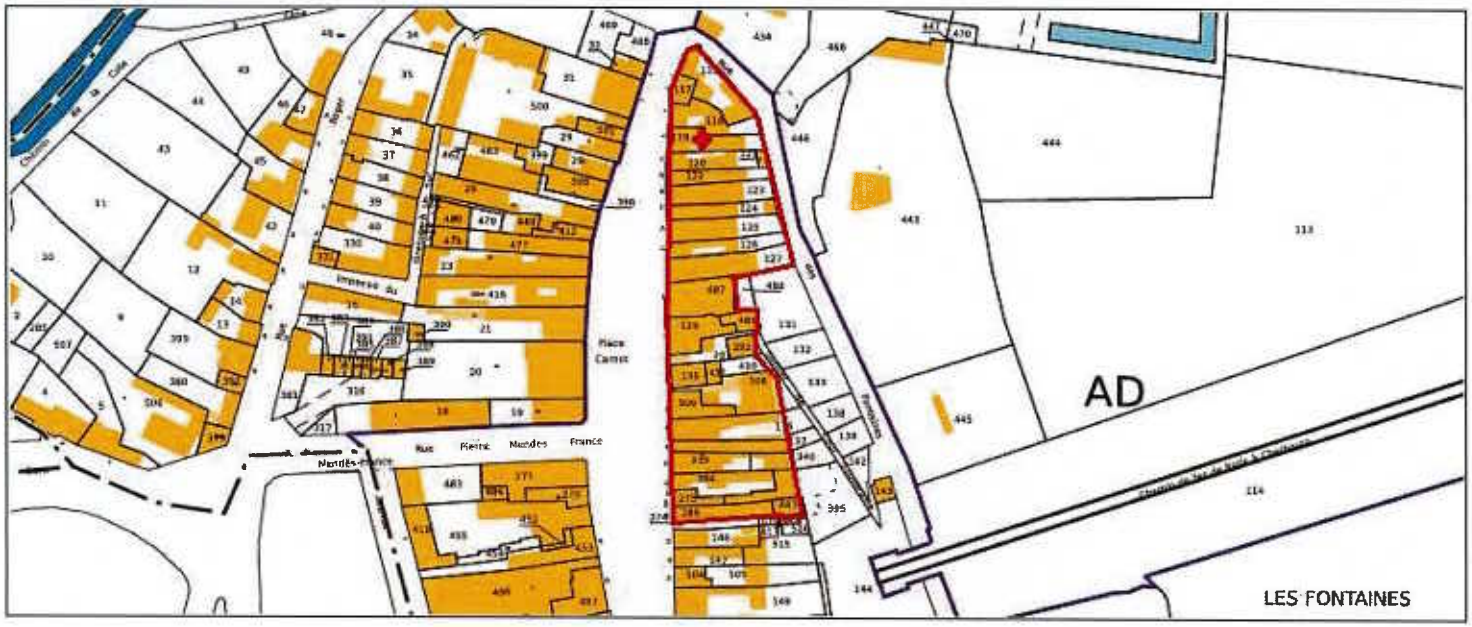
LE MAIRE
Jérôme PASCO

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

cadastre.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_11A-DE

Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

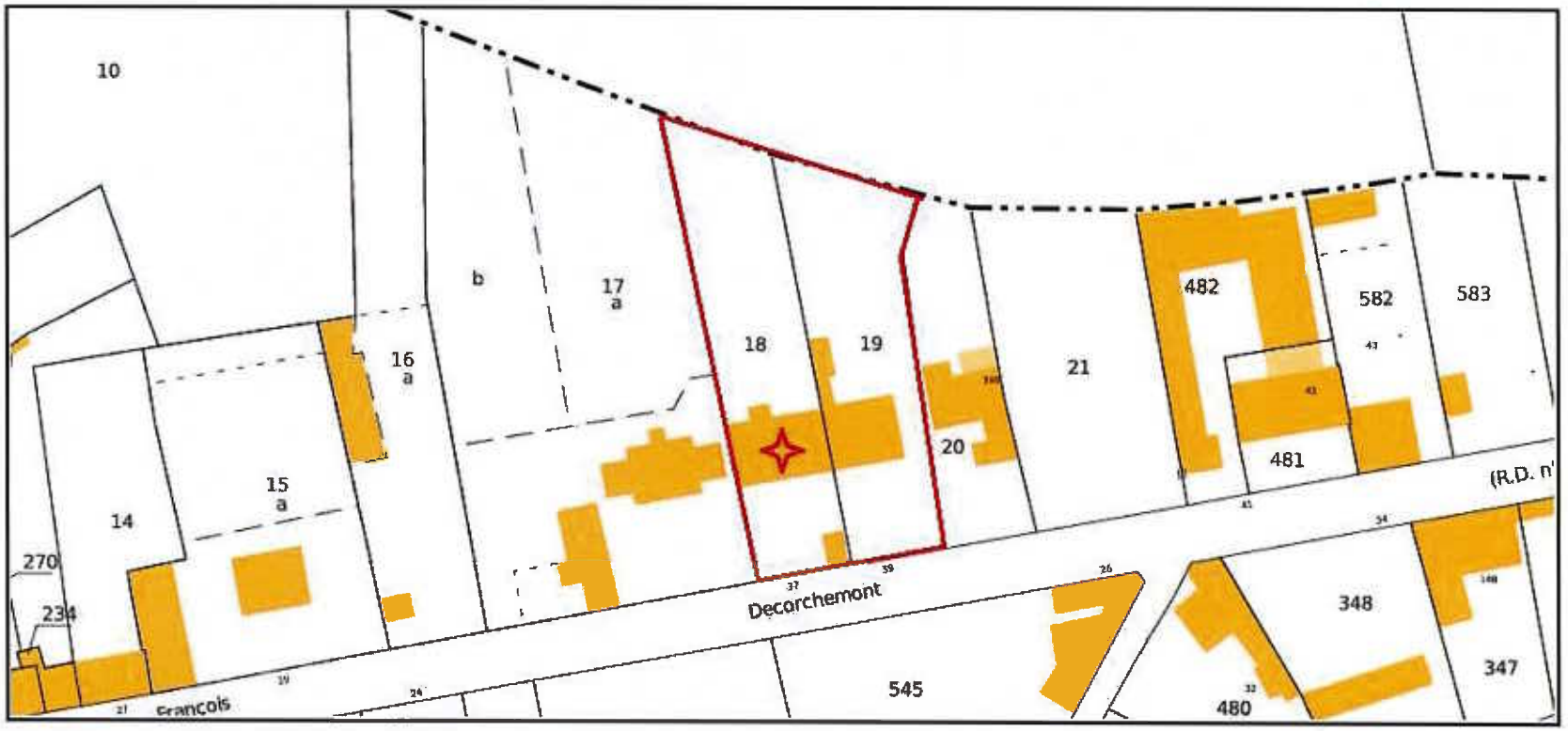
Impression non normalisée du plan cadastral

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201

cadastre.gouv.fr

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le 26/11/2025
ID : 027-212701650-20251118-CM18112025_11A-DE

Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral

Publié le : 31/12/2025 09:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/48201